

Découverte du village de Moulins-sur-Céphons et ses alentours



Une randonnée proposée par lolo36

Ce circuit vous permet de traverser le bourg médiéval de Moulins-sur-Céphons, situé à la limite du Boischaud Nord et de la Champagne Berrichonne, et de parcourir ses environs.

Durée	2h 15	Difficulté	Facile
Distance	7,68 km	Retour au départ	Oui
Dénivelé positif	30 m	Activité	Pédestre
Dénivelé négatif	24 m	Commune	Moulins-sur-Céphons (36110)
Point haut	147 m		
Point bas	123 m		



Trace n° 338513

Description

(D/A) Le départ et l'arrivée se situent au panneau indicatif des chemins de la FFRP situé près du carrefour de la D8 et de la D23, aux abords du bourg de [Moulins-sur-Céphons](#). Le balisage principal est Bleu (en complément du Jaune-Rouge du GRP®).

Rejoindre la D8 au Sud puis l'emprunter à l'Ouest pour rentrer dans le bourg. La suivre par la Rue Rechaussat à droite pour traverser le village.

(1) Continuer jusqu'à l'intersection de la petite route vous amenant à la Coutanderie.

(2) Tourner à droite puis à gauche pour emprunter d'abord un chemin herbeux qui retombe sur une voie goudronnée au niveau du hameau des Ajoncs à suivre tout droit.

(3) Au carrefour suivant, tourner à gauche pour rejoindre la D8. La traverser prudemment pour emprunter une petite route presque en face. 500m après, prendre le chemin herbeux qui monte légèrement à gauche à travers champs. Continuer à l'Ouest vers l'intersection de chemins suivante.

(4) Tourner à gauche au bout du chemin puis rejoindre un large chemin blanc, caillouteux, qui vous amène à la ferme des Minières. Poursuivre alors sur une petite route pendant 300m.

(5) Tourner complètement à droite dans un chemin herbeux qui longe l'Étang Joulin. 500m après, prendre à gauche et continuer tout droit dans le chemin montant. Le chemin devient ensuite carrossable et en rejoint un autre à prendre sur la gauche pour atteindre la D23. L'emprunter 10m à droite pour tourner ensuite à gauche en direction du hameau de la Pierre. Au bout de la petite route, tourner à droite puis descendre dans un petit chemin à gauche.

(6) Prendre le chemin de gauche au carrefour suivant en direction du dolmen que vous apercevez 200m après. Continuer toujours au Nord-Est pendant 800m.

(7) Traverser la petite route rencontrée pour prendre en face le chemin montant à travers champs. 700m après, le chemin tourne à gauche puis rejoint un autre à emprunter à droite. Retomber alors sur une ruelle, l'emprunter à gauche jusqu'à la mairie.

(8) Traverser la D23 pour prendre en face la Rue du Puits Sale : vous apercevez l'Oppidum à droite au bout de 60m puis retombez sur la D8.

(1) L'emprunter à droite. Prendre rapidement à droite une petite ruelle: vous avez le vestige d'une tour du château médiéval à droite, encadrée dans une maison puis un vieux puits. Vous atteignez la Place de l'Église et la maison de bois. Longer l'église par une ruelle vers l'Ouest et reprendre la D8 pour revenir au carrefour avec la D23 à emprunter à gauche pour rejoindre le point de départ(D/A).

Informations pratiques

WC et point d'eau près de l'église.

À voir

[Pays de Valencay](#)

Donnez-nous votre avis sur <https://www.visorando.com/randonnee-decouverte-du-village-de-moulins-sur-cep/>

Points de passage

D/A Panneau FFRP au carrefour des D23 et D8 - Céphons (rivière) - Affluent du Nahon

N 47.010656° / E 1.558304° - alt. 123 m - km 0

1 Carrefour de la boucle

N 47.010528° / E 1.555102° - alt. 126 m - km 0.28

2 À droite vers la Coutanderie

N 47.013742° / E 1.552519° - alt. 130 m - km 0.69

3 À gauche vers la D8

N 47.017792° / E 1.550075° - alt. 139 m - km 1.2

4 Prendre à gauche

N 47.011201° / E 1.537037° - alt. 146 m - km 2.58

5 À droite, chemin herbeux longeant l - Étang Joulin

N 47.007138° / E 1.543831° - alt. 133 m - km 3.35

6 À gauche direction le dolmen

N 46.995674° / E 1.54002° - alt. 135 m - km 4.94

7 Traversée d'une petite route

N 47.001974° / E 1.547476° - alt. 134 m - km 5.87

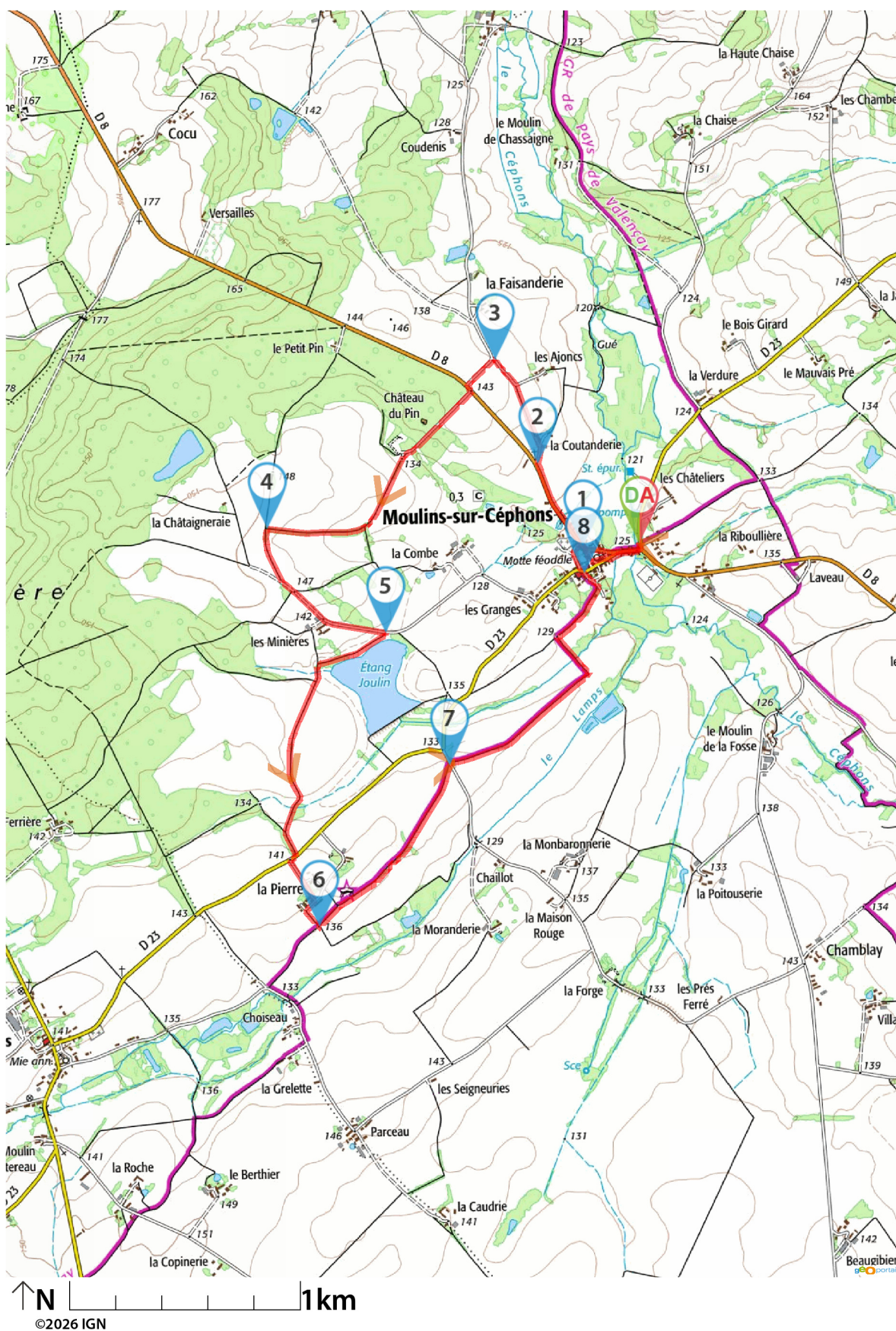
8 Traversée de la D23

N 47.009455° / E 1.55519° - alt. 127 m - km 7.19

D/A Panneau FFRP au carrefour des D23 et D8part

N 47.010675° / E 1.558342° - alt. 123 m - km 7.68

Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée



Soyez toujours prudent et prévoyant lors d'une randonnée. Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident ou de désagrément quelconque survenu sur ce circuit.

Préparation de sa randonnée



BIEN CHOISIR SA RANDONNÉE

en fonction de sa durée, et de sa difficulté, en fonction de ses compétences et de sa condition physique. Connaître ses limites et savoir renoncer à poursuivre une randonnée.



CONSULTER LA MÉTÉO

et se renseigner sur les particularités du site : neige, température, horaires et coefficient des marées, vent, risque d'incendie...



S'ÉQUIPER EN CONSÉQUENCE

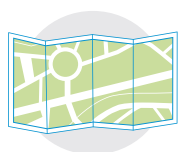
équipement particulier, moyen d'alerte, trousse à pharmacie, vêtements, carte numérique ou papier de la randonnée... et prendre de quoi boire et s'alimenter.



PRÉVENIR

au moins une personne du projet de randonnée.

Comportement pendant la randonnée



RESTER SUR LES SENTIERS

(sauf cas exceptionnel).



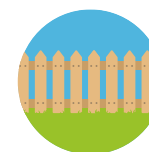
RESPECTER

les cultures et les prairies, ne pas cueillir ou ramasser les fruits.



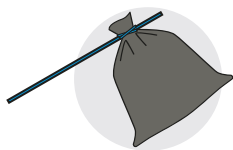
RESPECTER LES INTERDICTIONS

propres au site : ne pas cueillir, ne pas faire de feu, ne pas camper...



REFERMER

les clôtures et barrières après les avoir ouvertes, demeurer prudent en cas de troupeau et s'en écarter.



RAMENER SES DÉCHETS

ne pas laisser de traces de son passage.



ÊTRE DISCRET

respectueux et courtois vis à vis des autres usagers.



GARDER LA MAÎTRISE DE SON CHIEN

le tenir attaché, l'avoir auprès de soi à chaque croisement d'autres usagers, pouvoir le rappeler à tout moment. Randonner avec son chien est à proscrire en présence de troupeaux.



LA NATURE EST UN MILIEU VIVANT

qui évolue avec le temps, randonner c'est partir à l'aventure avec les risques qui y sont liés. Savoir renoncer et faire demi-tour est aussi un geste responsable.

Qu'il soit privé ou public, vous randonnez toujours sur un terrain ne vous appartenant pas, particulièrement s'il est privé, les propriétaires autorisent (généreusement, gracieusement ou aimablement) le passage.

Merci de ne pas poursuivre en justice en cas d'accident ceux chez qui vous randonnez au risque de se voir interdire ce loisir; mais vous pouvez signaler tout risque rencontré.